



Licence professionnelle *Conception et mise en œuvre de projets culturels*

Université de Provence (Aix-Marseille 1)

Préparation complète
UE capitalisables

■ Publics concernés

Personnes en activité dans le champ culturel et ayant obligatoirement accès à Internet.

■ Présentation de la formation

Cette formation en vue de l'obtention des examens de licence peut être suivie
soit en préparation complète sur deux années (réf. P1310 et P1311),
soit par UE capitalisables (voir détail des UE page 2).

Dans les 2 cas, vous préparerez avec le CNED les examens de l'université de Provence.

Vous pouvez aussi suivre ces enseignements sans passer les examens de licence (en vue d'acquérir des compétences professionnelles ou d'approfondir votre culture personnelle), en vous inscrivant à la formation libre qualifiante proposée par le Cned. Dans ce cas, demandez la notice 1M CMPC ou téléchargez-la dans la rubrique "formation libre qualifiante".

■ Niveau pré-requis

Sont admis de plein droit à s'inscrire à la préparation à la licence professionnelle *Conception et mise en œuvre de projets culturels* les titulaires d'un des DEUG suivants :

DEUG Arts, mention Arts du spectacle ou Médiation culturelle et communication,
DEUG mentions Lettres et arts, ou Sciences humaines, ou Droit, ou Sciences économiques, ou Administration économique et sociale.



Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de la validation des nouvelles maquettes présentées par l'université au titre de la réforme des diplômes (licence-master-doctorat).

Les candidats justifiant d'un autre diplôme et/ou d'une expérience présenteront une demande de validation des acquis (voir la procédure dans la rubrique "modalités d'inscription") susceptible d'ouvrir droit à la dispense de DEUG.

■ Descriptif de la formation

La préparation à la licence professionnelle CMPC comprend dix unités d'enseignement (UE) réparties sur deux ans.

Les contenus des enseignements sont diffusés exclusivement sur Internet. Il est impératif d'avoir une adresse électronique personnelle, selon le modèle recommandé "prénom.nom@..." et une connexion Internet. Un forfait de connexion illimité en "haut débit" est vivement recommandé, ainsi qu'un ordinateur de type PC, la plate-forme de *CampusCultura* n'étant pas optimisée pour les Macintosh.

■ Dispositifs de formation

Chacune des dix unités d'enseignement (cinq UE par an) représente 54 heures de travail pour l'étudiant (selon le format européen des ECTS - European credit transfer system), et rassemble des ressources (20 heures de cours et d'apports théoriques), des travaux d'appropriation (18 heures sous forme de TD) et des propositions de travail personnel (17 heures).

En première année, cinq UE constituent le tronc commun.

En 2^e année, l'une des cinq UE s'inscrit dans la continuité de celle de première année correspondant ; les quatre autres sont proposées sous forme d'options permettant d'approfondir et/ou de spécialiser les enseignements de première année.

■ Ressources.

Pour chaque unité d'enseignement, les ressources associent des contenus diffusés exclusivement en ligne sur la plate forme de *CampusCultura*.

■ Travaux d'appropriation.

Dans chaque UE, les inscrits à la préparation à distance du diplôme, bénéficient d'un accompagnement personnalisé et collectif, qui leur permet d'articuler contenus de savoirs et pratiques professionnelles.

Cet accompagnement comporte

- quatre sujets d'évaluation pour les UE 1 à 6, trois pour les UE 7 à 10, faisant l'objet d'une correction individualisée ;
- un suivi individualisé assuré sous la forme d'échanges en ligne asynchrone sur la plate forme de *CampusCultura* ;
- l'accès aux différents forums liés aux UE et au diplôme.

En outre, chaque UE comporte une série de propositions de travail personnel : lectures (avec guide de lecture), exercices d'auto-évaluation, quiz,...

■ Regroupements

Cinq semaines de regroupements sont organisées, pour les inscrits à la préparation à distance du diplôme. Les regroupements sont **obligatoires** ; ils ont lieu à l'Université de Provence (site de Marseille) et comprennent :

- des sessions de formation,
- des rencontres avec des professionnels,
- des évaluations écrites et orales aboutissant à la délivrance du diplôme.

à titre indicatif :

En première année, pour la formation complète (soit 5 UE), trois semaines de regroupements : une semaine fin novembre, une semaine début juin, une semaine mi-septembre

En deuxième année, pour la formation complète (soit 5 UE), deux semaines de regroupements : une semaine fin mai début juin, une semaine fin septembre.

Pour les inscrits en UE capitalisables, qui suivent la formation de façon partielle, chaque cas est traité individuellement et les sessions de regroupement, plus courtes, sont organisées en conséquence.

■ Evaluation et validation

L'évaluation comprend

- des travaux personnalisés en ligne ;
- des sessions d'évaluation et d'examens organisées au sein des regroupements.

Les évaluations se déroulent sous la responsabilité de l'Université de Provence. Elles ont lieu à l'occasion des regroupements.

En première année, les enseignements permettent d'aborder cinq axes de formation répartis en une UE "Projet" et quatre UE "Généralités".

Pôles	Intitulé et références des UE	Contenus	Compétences visées
Projet	UE1 : Projet culturel 1 étude préalable P1101	<ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle au projet culturel, - Suivi individuel et collectif, guide d'accompagnement à la conduite de projet, - Apports théoriques et méthodologiques sur la place du projet dans les organisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un projet professionnel à titre personnel. - Constituer et déterminer les composantes d'un projet d'action culturelle. - Conduire un entretien. - Élaborer un profil d'emploi à partir d'un répertoire des compétences
Objets	UE2 : Culture et médiation P1102	<ul style="list-style-type: none"> - Sociologie de l'art et de la culture, - Théories esthétiques, - Culture scientifique et technique, - Grandes logiques d'action, - Polysémie de la culture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents courants esthétiques, approches culturelles. - Repérer sa position personnelle par rapport à la culture, à l'art et à la science. - Repérer la position d'une institution par rapport à la culture, à l'art et à la science. - Décrypter un présupposé dans un propos, un discours, un support. - Argumenter des choix d'œuvres, de discours, de partenariats, d'événements...
Institutions	UE3 : Politiques culturelles publiques P1103	<ul style="list-style-type: none"> - Instances et stratégies institutionnelles, - Objectifs, enjeux et modalités de décision des politiques culturelles, - Approche, politique, historique, - Description détaillée des politiques culturelles, domaine par domaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractériser l'environnement d'une structure sur le plan géographique, économique, culturel, social et politique... - Connaître l'existence, le langage, le mode de fonctionnement d'une institution. - Connaître les réseaux et les dispositifs de partenariat. - Repérer et caractériser les acteurs et leurs logiques, les lieux et les productions de référence. - Connaître les différents statuts des structures (public, privé, mixte) - Connaître les différents statuts des personnes (employés, usagers...).

Pôles	Intitulé et références des UE	Contenus	Compétences visées
Publics	UE4 : Études des publics de la culture P1104	- Analyse sociologique et marketing des publics, - Méthodes et résultats, - Approche qualitative et quantitative, - Techniques d'enquête, - Etude de cas.	- Avoir une réflexion sur la notion de public et sur sa prise en compte dans les projets culturels. - Connaître les méthodes de recueil de données sur les publics, établir un cahier des charges, le mettre en œuvre. - Caractériser les attentes, les besoins, les pratiques d'un public en exploitant les résultats d'enquêtes.
Techniques	UE5 : Techniques de communication P1105	<u>Techniques de communication écrite</u> - S'inscrire dans le système de la communication, - Distinguer l'écriture professionnelle de l'écriture littéraire, - Connaître le rôle de l'écriture professionnelle. <u>Techniques de la présence</u> <i>En présence lors des regroupements</i>	- Définir les techniques et moyens à mettre en œuvre pour assurer la médiation entre un public et une œuvre. - Adapter sa communication à des publics différents et spécifiques. - Rédiger un texte, un article, un support de communication. - Utiliser, mettre en œuvre les techniques de la communication non verbale. - Organiser sa relation avec le public dans les espaces différents (extérieur, intérieur, virtuel, TIC...).

■ Licence professionnelle CMPC : deuxième année - classe complète

Réf. P1311

En deuxième année, les enseignements permettent d'approfondir les contenus de chacun des axes de formation. Ils comportent une UE "projet" (suite de l'UE 1 de première année) et quatre UE proposant un choix d'options (à raison d'une option par UE ou pôle).

Dans la demande d'inscription, reporter la référence de l'option dans la colonne "options obligatoires".

NB : 1 - Certains modules optionnels figurent dans plusieurs pôles.

2 – Un module obligatoire de langue est à prévoir dans le cadre de la transformation de la licence CMPC en licence professionnelle.

■ Module obligatoire :

Pôle Projet	Intitulé et références des UE	Contenus	Compétences visées
Accompagne- ment de projet	<p>UE6 : Projet culturel 2: conception</p> <p align="right">P1121</p>	<p><i>(Suite de projet culturel 1 : étude préalable)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle au projet culturel, - Suivi individuel et collectif, - Guide d'accompagnement à la conduite de projet, - Apports théoriques et méthodologiques sur la place du projet dans les organisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire le projet dans une politique globale. - Le positionner par rapport à l'ensemble des projets de médiation. - Formaliser les objectifs de réalisation d'un projet d'action culturelle. - Formaliser les étapes de réalisation d'un projet. - Positionner la dimension artistique et/ou culturelle du projet dans l'établissement. - Poser les principes et les bases d'une logique organisationnelle de la mise en œuvre du projet. - Inscrire le projet de médiation dans une politique de développement des publics.

■ **Modules optionnels :**

Pôle Objets	UE7 : une option au choix parmi les 4 proposées		P1122
	Références de l'option	Contenus	Compétences visées
Histoire de l'Art	7451	<ul style="list-style-type: none"> - Approches de l'histoire de l'art occidental de l'antiquité à la période contemporaine, par la lecture des œuvres, mise en contexte, - Relations chronologiques, thématiques et techniques entre les œuvres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir construire des formes de connaissances et d'approches des objets de la médiation. - Connaître les techniques et méthodologies associées au domaine. - Mettre le domaine en contexte historique. - Avoir une connaissance concrète des objets afin d'en pratiquer de possibles médiations. - Défendre la validité artistique ou scientifique d'un projet.
Spectacle vivant	7453	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes problématiques théâtrales, leur situation dans l'histoire du théâtre ; - Les différentes logiques à l'œuvre dans la création et la diffusion des œuvres théâtrales. 	
Arts visuels	7452	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes problématiques de l'art contemporain. - Les procédures artistiques contemporaines et les modes d'approche par le public : repères historiques, techniques, sociaux et politiques. 	
Littérature européenne	1075	<p>Les principaux aspects de la littérature européenne à partir de l'étude de cinq textes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - auteurs et histoire littéraire, - genres, - thèmes, - procédés d'écriture, - contextes, - références culturelles. 	

Pôle Institutions	UE8 : une option au choix parmi les 5 proposées			P1123
	Références de l'option	Contenus	Compétences visées	
Institutions du spectacle vivant	7456	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques publiques, - Instances de décision, - Stratégies institutionnelles, - Droit de la création et de la diffusion, dans le domaine du spectacle vivant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les réseaux internes: du spectacle vivant, du patrimoine, de l'éducation de la culture scientifique et technique - Connaître les principaux dispositifs partenariaux. - Connaître l'existence des lieux de médiation et des pratiques de médiation (lieux de références pour les domaines traités ou lieux spécialisés). - Choisir et réunir les acteurs, les documents, les ressources. 	
Institutions du patrimoine	7457	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques publiques, - Instances de décision, - Stratégies institutionnelles, - Questions juridiques, dans le domaine du patrimoine. 		
Culture et éducation	7455	<ul style="list-style-type: none"> - Les politiques et les dispositifs d'action vers les publics scolaires et universitaires. - Les actions partenariales. - Les modalités d'élaboration des projets pour le monde scolaire 		
Culture scientifique et technique	7454	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes logiques de la recherche et de la mise en culture de la science. - L'articulation entre logiques de recherche et logiques de diffusion 		
Cultures en ville	<i>Ouverture rentrée 2005</i> 7465	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes problématiques, les institutions, les métiers et les partenaires de la politique de la ville. - L'esthétique urbaine. - La ville, espace bâti - Les relations avec les habitants et la construction d'un projet 		

Pôle Publics	UE9 : une option au choix parmi les 3 proposées			P1124
	Références de l'option	Contenus	Compétences visées	
Territoire et population	7458	<ul style="list-style-type: none"> - Actions culturelles à l'échelle d'un territoire - Interrelations structure culturelle /usagers/ collectivités territoriales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les publics visés. - Définir les publics potentiels. - Mettre en relation les éléments de connaissance d'un public avec des données nationales. - Caractériser l'environnement d'un projet sur le plan géographique, économique, démographique, culturel, social, politique. - Prendre en compte la demande du public, la resituer, la faire évoluer éventuellement. - Mettre au point un programme d'activités en partenariat. 	
Publics touristiques	7460	<ul style="list-style-type: none"> - Études des publics touristiques dans les équipements culturels - Effets du partenariat entre monde du tourisme et structures culturelles - Aspects économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales méthodes d'études des publics touristiques dans les équipements culturels - Développer des partenariats entre monde du tourisme et structures culturelles - Argumenter sur les aspects économiques 	
Cultures en ville	<i>Ouverture rentrée 2005</i> 7465	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes problématiques, les institutions, les métiers et les partenaires de la politique de la ville. - L'esthétique urbaine. - La ville, espace bâti - Les relations avec les habitants et la construction d'un projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les principaux problèmes posés aux populations dans leurs relations à la ville. - Connaître le rôle des équipements culturels dans un espace urbain. - Agir dans la ville. 	

Pôle Techniques	UE10 : une option au choix parmi les 2 proposées		P1125
	Références de l'option	Contenus	Compétences visées
L'exposition et ses publics	7461	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des étapes de la conception d'une exposition à sa réalisation dans le rapport avec les publics visés , - Méthodologie et exemples. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un parcours de visite d'une exposition. - Adapter sa prestation à l'espace de communication. - Développer la connaissance, la sensibilité des publics. - Susciter une approche sensible d'une œuvre. - Stimuler l'intérêt, la curiosité, le questionnement, la recherche d'informations complémentaires.
Méthodologie de l'évaluation	7464	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation comme outil de la médiation : les méthodes à mettre en œuvre, - Des exemples analysés, des étapes à franchir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un dispositif et un processus d'évaluation. - Choisir les critères d'évaluation qualitatifs, quantitatifs. - Définir le calendrier et la périodicité de l'évaluation. - Réaliser un bilan, l'analyser. - Exploiter les résultats et en tirer des enseignements, des projets, des arguments. - Réinvestir les résultats dans la politique de développement.

■ Organisation

	Préparation complète	Préparation par UE capitalisables
Durée théorique de la formation	270 heures par an. 540 heures sur deux ans.	54 heures par UE.
Nombre de devoirs	20 en 1 ^{re} année. 16 en 2 ^e année.	1 ^{re} année : 4 par UE 2 ^e année : 4 pour l'UE obligatoire "projet". 3 par UE optionnelles.
Dates d'inscription	<p>1^{re} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pré-inscription obligatoire avant le 3 septembre 2004. - inscription au Cned et à l'Université dès réception de l'accord de pré-inscription et jusqu'au 15 novembre 2004. <p>2^e année (pas de pré-inscription) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 2 juillet 2004 au 15 octobre 2004. 	
Période de formation	Année universitaire. Corrections et suivi sont assurés entre le 01/10/2004 et le 30/09/2005.	
Validité de l'inscription au CNED	De la date d'enregistrement jusqu'au 30 septembre 2005.	
Confirmation d'inscription	<p>Après enregistrement de votre inscription au Cned, vous recevrez une confirmation d'inscription, dès que votre dossier sera validé.</p> <p><i>Attention : l'enregistrement de votre inscription au Cned n'est possible qu'après acceptation de votre dossier par l'université.</i></p>	
Date d'accessibilité des premiers documents de travail	Les documents de travail (cours, sujets de devoirs) sont accessibles en ligne à partir du mois d'octobre, après enregistrement de votre inscription définitive au Cned.	
Rythme de travail	Vous travaillez à votre rythme mais vos devoirs devront tous être envoyés à la correction dans le délai fixé par le calendrier de travail de chaque module.	
Correction des devoirs	les devoirs corrigés vous sont retournés dans un délai de 3 semaines après votre envoi.	
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Cours en ligne exclusivement (Internet). - Devoirs à correction personnalisée. - Tutorat en ligne. - Forums. - Regroupements obligatoires organisés 3 fois en 1^{ère} année, 2 fois en 2^e année. - Regroupements obligatoires modulés en fonction des options choisies pour les UE capitalisables. 	

■ **Modalités d'inscription :**

■ **Pré-inscription au Cned (1^{ère} année de licence ou 1^{ère} inscription en unités capitalisables)**

Le nombre d'inscrits étant limité, une pré-inscription (en ligne) est obligatoire ; consultez le site <http://www.campuscultura.fr>, rubrique "inscription".

Une commission pédagogique examinera toutes les candidatures parvenues avant le 3 septembre 2004 et retiendra celles qui sont en conformité avec les exigences de la formation. La décision de la commission vous sera communiquée par courrier électronique.

- *Si votre candidature est retenue :*

Vous retournerez au Cned, par voie postale, après l'avoir rempli, le dossier d'inscription que vous aurez téléchargé. Parallèlement vous complèterez les autres dossiers que l'université vous fera parvenir (inscription administrative, demande de dispense de Deug, VAE...).

Dès que votre candidature sera définitivement acceptée par l'Université, le Cned vous établira :

- au titre de la formation continue, une convention de formation continue avec votre employeur ou avec l'organisme financeur le représentant, pour effectuer le paiement des droits d'inscription ; une aide à la recherche de financement peut vous être fournie par le service de formation continue du Cned (tél. : 01 46 48 23 40).
- ou un contrat de formation si vous financez vous-même votre formation.

Votre inscription sera considérée comme définitive après :

- retour au Cned de la convention ou du contrat signé par l'organisme financeur ou par vous-même ainsi que de l'acquittement au Cned des droits d'inscription, selon les modalités prévues dans la convention ou dans le contrat ;
- confirmation de votre inscription à l'université.

- *Si votre candidature est refusée :*

- le Cned vous proposera une inscription en "formation libre" ; les modules ainsi préparés pourront éventuellement être validés, sur décision de la commission pédagogique, lors d'une inscription ultérieure, si vous le demandez.

- *Financement au titre de la formation continue :*

- Si vous désirez obtenir un financement au titre de la formation continue veuillez vous reporter au document formation professionnelle continue téléchargeable sur la plate-forme.

■ **Réinscription (2^{ème} année de licence ou réinscription en unités capitalisables)**

Vous devez adresser au Cned avant le 15 octobre 2004 votre "demande d'inscription" en vous connectant sur le site du Cned (<http://www.campuscultura.fr>), rubrique "inscription", choisir vos modules optionnels et télécharger le formulaire d'inscription à renvoyer par la voie postale.

Le Cned établira, au titre de la formation continue, une convention ou un contrat de formation, selon votre situation.

Vous retournerez à l'Université les documents qu'elle vous aura parallèlement fait parvenir sur votre demande.

- *Financement au titre de la formation continue :*

- Si vous désirez obtenir un financement au titre de la formation continue veuillez vous reporter au document formation professionnelle continue téléchargeable sur la plate-forme.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2004

■ **Les tarifs comprennent :**

- les prestations en ligne ;
- les corrections de devoirs ;
- l'organisation et l'encadrement pédagogique des sessions de regroupement ;
- les certificats d'assiduité mensuelle et de fin de stage (en formation continue).

■ **Les tarifs ne comprennent pas :**

- les droits d'inscription à l'Université (environ 150 €) ;
- le coût des communications Internet ;
- les frais de déplacement et d'hébergement pour les regroupements.

■ **Financement au titre de la formation continue :**

- Si vous désirez obtenir un financement au titre de la formation continue, veuillez vous reporter au document "formation professionnelle continue" téléchargeable sur la plate-forme.

Tarifs 2004

Licence professionnelle et UE capitalisables :

Formation universitaire diplômante,
inscription obligatoire à l'université de Provence
(avec regroupements)

Réf.	Produits	Tarif hors frais d'inscription universitaire
P1310	Licence professionnelle <i>Conception et mise en œuvre de projets culturels</i> (CMPC) : 1 ^{re} année	1 110 €
P1101	UE1 : Le projet culturel : étude préalable (licence CMPC 1 ^{re} année)	412 €
P1102	UE2 : Culture et médiation éléments théoriques (licence CMPC 1 ^{re} année)	195 €
P1103	UE3 : Politiques publiques (licence CMPC 1 ^{re} année)	195 €
P1104	UE4 : Études des publics de la culture (licence CMPC 1 ^{re} année)	195 €
P1105	UE5 : Techniques de médiation de la culture (licence CMPC 1 ^{re} année)	195 €
P1311	Licence <i>Conception et mise en œuvre de projets culturels</i> (CMPC) : 2 ^e année	1 110 €
P1121	UE6 : Le projet culturel : conception (licence CMPC 2 ^e année)	412 €
P1122	UE7 : une option au choix dans le pôle "objet" (licence CMPC 2 ^e année)	195 €
P1123	UE8 : une option au choix dans le pôle "institutions" (licence CMPC 2 ^e année)	195 €
P1124	UE9 : une option au choix dans le pôle "publics" (licence CMPC 2 ^e année)	195 €
P1125	UE10 : une option au choix dans le pôle "techniques" (licence CMPC 2 ^e année)	195 €

■ Conditions générales :

- La somme demandée représente des droits d'inscription à la formation et ne peut donner lieu à remboursement ni changement de formation ou report d'inscription. Toutefois, les formations faisant l'objet d'une convention dans le cadre de la formation professionnelle continue (cf. art. L 920-9 du code du travail) sont soumises à des modalités spécifiques définies conventionnellement.

- Une participation aux frais sera demandée pour toute réexpédition du fait de l'inscrit.

- Les informations recueillies concernant l'inscrit font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Chacun dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant et d'un droit de rectification qui s'exerce auprès du directeur de l'Institut du Cned de Vanves. Les informations recueillies sont réservées à l'usage exclusif du Cned (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

- Les œuvres pédagogiques du Cned sont protégées par la loi française et par les conventions internationales en vigueur relatives à la propriété intellectuelle quel que soit leur support (papier, cédérom, phonogramme, vidéogramme, site web). Sauf autorisation expresse du Cned et sous réserve des exceptions légales, est interdite toute exploitation, notamment toute reproduction, représentation, adaptation, communication au public, mise à disposition du public, totale ou partielle, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit et, de façon générale, toute utilisation autre que le suivi du service d'enseignement par l'utilisateur régulièrement inscrit.

Le Cned peut être amené à procéder à des enquêtes de satisfaction téléphoniques ou sous forme de questionnaire écrit et à ce titre prendre contact avec vous. Celles-ci sont sans obligation de réponse de votre part.

- Le cachet de la poste faisant foi, tout dossier renvoyé après la date limite d'inscription ne sera pas pris en compte.

■ Médiateur :

Un médiateur à votre disposition.

« Le Cned offre à ses usagers/clients la possibilité de recourir à un médiateur pour les réclamations, demandes et litiges n'ayant selon eux pas trouvé de solution au niveau de l'institut du Cned dont relèvent leur scolarité, leur formation ou leur préparation.

La saisine du médiateur s'effectue après que toutes les autres voies de recours amiable disponibles auront été utilisées auprès de l'institut compétent. La saisine s'effectue par écrit :

M. le Médiateur du Cned
2, boulevard Nicephore Niepce Teleport 2
BP 80300
86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX

mediateur@cned.fr

Placé hors hiérarchie, le médiateur garantit aux usagers/clients le traitement équitable de leur dossier grâce à sa connaissance du Cned, aux pouvoirs d'enquête dont il dispose et à son impartialité ».

■ Renseignements complémentaires

Courrier :

CNED - Institut de Vanves - 60 boulevard du Lycée - 92171 VANVES Cedex

Téléphone :

01 46 48 77 11 - Depuis l'étranger : 33 1 46 48 77 11

Télécopie :

01 46 48 25 25 - Depuis l'étranger : 33 1 46 48 25 25

Internet :

<http://www.campuscultura.fr>

Mél :

Accueil.Vanves@cned.fr

edith.kilani@cned.fr